

Dur coup pour les revues culturelles

André Vanasse

Number 139, Fall 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/62408ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vanasse, A. (2010). Dur coup pour les revues culturelles. *Lettres québécoises*, (139), 3–3.

Dur coup pour les revues culturelles

Coupures • Patrimoine canadien

Se pourrait-il que le gouvernement fédéral procède à la liquidation par asphyxie de la plupart des revues culturelles québécoises? C'est ce que craignent plusieurs directeurs de revues qui ont pris connaissance des critères d'admissibilité au nouveau «Fonds du Canada pour les périodiques».

Dans la lettre que Francine Bergeron a fait parvenir à M. Scott Shortliffe, directeur de «Politique et programmes de l'édition des périodiques (Patrimoine canadien)», la directrice de la SODEP (Société de développement des périodiques culturels québécois) lance un cri d'alarme: «Nous croyons, dit-elle, que la pérennité des revues culturelles francophones sera mise en péril par les mesures que vous annoncez [...]». M^{me} Bergeron ne manque pas d'aviser M. Shortliffe que «quelques-uns, hélas, ont déjà évoqué la fin imminente de leur publication si aucune aide équivalente à l'AMAL (Aide aux magazines artistiques et littéraires) n'était mise en place».

RENTABILITÉ !

Mais qu'en est-il exactement? Il y a que Patrimoine canadien, mû par des impératifs de rentabilité, a fixé l'admissibilité des revues au nouveau volet du programme Aide aux éditeurs du Fonds du Canada pour les périodiques (qui remplace le Fonds du Canada pour les magazines-FCM) à la condition expresse que ces dernières aient vendu annuellement 5000 exemplaires de leur revue lors de leur dernière année budgétaire. Ce critère a pour effet d'exclure 75 % des quarante-quatre revues membres de la SODEP. Pire, dans la foulée des réaménagements que Patrimoine canadien a mis de l'avant, on a aussi décidé d'abolir le programme du PAP (Programme d'Aide aux Publications) qui a été remplacé par le programme Aide aux éditeurs.

Par ailleurs, on attend toujours la définition du volet de commercialisation, mais, d'ores et déjà, les membres savent qu'ils feront face à une forte concurrence puisque les revues culturelles ne seront pas seules en lice. Ils devront faire la lutte à des revues dont les ventes atteignent 45000 exemplaires!... Au plus fort, la poche.

Pour dire les choses sans détour, c'est la catastrophe: la discussion avec M^{me} La Haie-Torres, M. White et M^{me} Laham du ministère du Patrimoine canadien lors de l'assemblée annuelle de la SODEP a clairement fait entendre que la position de Patrimoine canadien est irrévocable.

LA TPS, UNE MANNE

La SODEP juge que, si le programme disparaît, c'est en moyenne 18000 \$ que perdront les revues. Un coup de grâce en quelque sorte, d'autant plus aberrant que la taxe sur les produits et services (TPS) permet au gouvernement canadien d'empocher des montants considérables puisque tous les périodiques sont taxés. Pour les seules revues à contenu canadien, les revenus atteignent 1,6 milliard de \$ (c'est-à-dire 80 millions de \$ en taxes) selon Statistique Canada. Si on ajoute à cela les revenus engendrés par les revues étrangères et tous les quoti-

diens vendus au Canada, on peut multiplier par trois, et même plus, les revenus totaux de la TPS sur les revues et journaux. Quelque chose donc comme 240 millions. Or, le coût pour soutenir les revues culturelles s'élève à moins de 800000 \$, c'est-à-dire la moitié du montant maximum que peuvent recevoir les magazines à grand tirage, montant qui a été abaissé, cette année, à 1,5 million de \$ (par exemple, *Châtelaine*, version anglaise, a reçu l'an passé 2498708 \$; la version française, 1013497 \$). En clair, le budget des quarante-quatre revues culturelles équivaut à la moitié de la somme que recevront les revues les plus performantes cette année. On voudrait se montrer mesquin qu'on n'agirait pas autrement en nous évacuant à coup de pied de Patrimoine canadien.

Que Patrimoine canadien invoque le soutien du Conseil des Arts pour justifier son pas de côté est tout à fait spécieux. Les éditeurs littéraires ne reçoivent-ils pas des subventions de la part de Patrimoine canadien comme du Conseil des Arts du Canada? Alors, pourquoi y aurait-il deux poids, deux mesures?

Et puis, comment concevoir qu'un ministère qui porte le nom de «Patrimoine canadien» rejette du revers de la main les revues culturelles pour accorder son soutien à des revues, par exemple de chasse et pêche, qui ont peu ou rien à voir avec notre patrimoine national? Il y a là une aberration qui entre en totale contradiction avec le mandat du ministère qui est précisément de préserver d'abord et avant tout notre patrimoine culturel.

UN LIEU DE FORMATION

Autre point, les revues culturelles sont le tremplin naturel pour les futurs journalistes, écrivains et essayistes. Sans les revues culturelles, comment se ferait leur apprentissage sur le terrain? De fait, beaucoup d'entre eux ont fait leurs premières armes en publiant dans des revues (culturelles ou pas) à faible tirage. Permettre aux revues de subsister, c'est créer les conditions d'émergence de la relève. Or, le coût pour former ces professionnels est pratiquement nul pour l'État.

Que les revues culturelles reçoivent leur juste part du gouvernement fédéral est donc tout à fait justifié.

COMBIEN COÛTENT LES REVUES ?

Il faudrait faire des comparaisons avec les autres activités culturelles (la musique, le théâtre, la danse, etc.) pour vérifier à quel point les revues culturelles vivent avec peu. Bien sûr, un orchestre symphonique coûte infiniment plus cher à gérer qu'une revue. Cela étant dit, il faut se réjouir que, pour atteindre le même public, quantitativement s'entend, les revues le fassent à des coûts dix, vingt, voire cent fois moindres que certains autres organismes culturels.

Encore une fois, le gouvernement Harper fait des gestes qui, d'un simple point de vue financier, ne tiennent pas la route. L'industrie culturelle rapporte gros à l'État, comme le disait Michel Girard dans *La Presse* (cité dans un éditorial antérieur): «En 2007, la culture a rapporté 25 milliards de \$ en taxes et impôts, trois fois plus que les 8 milliards de \$ investis par les paliers municipaux, provinciaux et fédéral.»

Alors, pourquoi s'acharner sur les revues culturelles? La question vaut d'être posée. ■

POUR SIGNER LA PÉTITION :

<http://www.sodep.qc.ca/DerniereHeureDetails.aspx?ID=64>